

RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS "INSTANT GAGNANT"

Organisé par BERNARD ÉNERGIES

Article 1 – Organisation

La société **BERNARD ÉNERGIES**, SARL au capital de 800 000€, dont le siège social est situé au ZAC ZONE ACTIVITE DU PLAT D'OR 62610 AUTINGUES immatriculée au RCS : 424 324 119 R.C.S. Boulogne-sur-mer, organise un jeu concours gratuit sans obligation d'achat intitulé "**Jeu concours Fête des mères - BERNARD ÉNERGIES**", accessible du 21/05/2025 au 25/05/2025.

Article 2 – Conditions de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse incluse), à l'exception des membres du personnel de l'organisateur et de leurs familles.

Une seule participation par personne est autorisée pendant toute la durée du jeu.

Article 3 – Modalités de participation

Le jeu se déroule sous forme de tirage au sort.

Le participant s'inscrit via la plateforme du jeu concours et sa participation est considérée comme validée si il à respecter les modalités suivantes :

- Identifier 3 amis sur la publication Facebook
- Partager la publication Facebook
- Aimer la page de BERNARD ENERGIES
- Être inscrit via la plateforme dont le lien est présent dans la publication en ayant renseigné les informations demandées.

Article 4 – Dotations

Le jeu est doté des lots suivants, répartis comme suit :

- **2 bons repas** dans un restaurant, d'une valeur de **120€ TTC** chacun.
- **4 bons pour un bouquet de fleurs**, d'une valeur de **25€ TTC** chacun.

Les lots sont nominatifs, non remboursables, non échangeables et non cessibles.

Les bons doivent être utilisés avant le 31 décembre 2025. Aucune prolongation de validité ne sera accordée.

Chaque participant ne peut remporter qu'un seul lot.

Article 5 – Désignation des gagnants

Les gagnants sont déterminés par un algorithme qui associe de manière aléatoire les lots.

Les gagnants seront informés à l'issue du tirage au sort, par mail ou SMS, entre le 25/05/2025 14h00 et le 26/05/2025 08h00.

Chaque gagnant devra ensuite prendre contact avec l'équipe de BERNARD ENERGIES dans les 5 jours ouvrés suivants, afin de prévoir le retrait de son lot.

Si un gagnant ne se manifeste pas auprès de l'équipe de BERNARD ENERGIES, son lot peut-être automatiquement réattribué à un autre participant (tiré au sort aléatoirement sur second tirage).

Article 6 – Responsabilité

La société organisatrice se réserve le droit d'annuler, de reporter ou de modifier le jeu si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté (problèmes techniques, etc.).

Article 7 – Données personnelles

Les données collectées dans le cadre du jeu sont destinées uniquement à BERNARD ENERGIES pour la gestion du concours. Conformément à la réglementation en vigueur, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de leurs données personnelles.

Pour toute demande relative sur vos données personnelles, contactez le prestataire concepteur du jeu concours : EVSL Digital – Bertrand Carton – 03 74 47 35 61

Article 8 – Acceptation du règlement

La participation au jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.